SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Conducteur agent d'accueil en autobus et autocar)

HG-EMC - Histoire-géographie et enseignement moral et civique - oral

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP C4A, veuillez visiter :
capc4a.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP — Histoire-géographie et enseignement moral et civique - oral

Sujet blanc CAP — Histoire, géographie et EMC à l'oral

Sujet blanc original FormaV. Contexte, entreprises, documents techniques et données de travail fictifs à visée pédagogique. Ce document ne constitue ni une annale de session ni un sujet ou corrigé officiel.

Situation professionnelle

Entraînement pédagogique — sujet fictif, non officiel. Ce dossier prépare à analyser des documents et à organiser une prise de parole en histoire-géographie et en enseignement moral et civique. Il ne constitue pas une épreuve officielle et ne demande pas de raconter une expérience personnelle réelle.

Le sujet comporte trois études distinctes : l'affirmation démocratique en France, les mobilités dans une ville fictive et la participation des habitants à une décision locale. Toutes les données concernant Val-Rivière et son projet sont inventées pour cet exercice. Les documents historiques sont des synthèses pédagogiques originales fondées sur des repères historiques établis ; ils ne sont pas des archives authentiques.

Organisation proposée : consacrez environ 35 minutes à chaque étude, puis 15 minutes à la relecture et à l'organisation de vos prises de parole. Répondez aux questions en vous appuyant sur les documents. Pour les questions orales, vous pouvez préparer des notes brèves, mais entraînez-vous à formuler des phrases complètes et à justifier vos choix par des données précises. Les réponses ne sont pas fournies dans ce sujet.

Les questions de calcul portent sur les durées de déplacement explicitement données dans le dossier. Elles ne font appel à aucune règle extérieure. Aucun document, matériel ou observation en dehors de ce sujet n'est nécessaire.

Document D1 — Repères pour comprendre l'affirmation démocratique en France

Document pédagogique original — repères historiques établis. De 1789 au XXe siècle, l'histoire politique française ne suit pas une progression régulière et sans retour en arrière. La Révolution française met fin à l'Ancien Régime et adopte, en 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Les régimes politiques changent ensuite plusieurs fois. La République finit par s'enraciner, mais cette évolution est marquée par des conflits, des ruptures et des conquêtes de droits.

En 1848, la Deuxième République instaure le suffrage universel masculin : le droit de vote est alors accordé aux hommes adultes, mais pas aux femmes. Cette même année, l'esclavage est aboli dans les colonies françaises. Sous la Troisième République, des lois importantes concernent les libertés et l'école : la liberté de la presse est instaurée en 1881 ; les lois scolaires de 1881 et 1882 organisent notamment la gratuité, la laïcité et l'obligation de l'enseignement primaire. En 1905, la loi de séparation des Églises et de l'État affirme le cadre laïque de la République.

FormaV - document d'entraînement non officiel

La défaite de 1940 entraîne la fin de la Troisième République et l'installation du régime de Vichy. La Résistance et la France libre défendent la poursuite du combat contre l'occupation et le retour à la République. En 1944, une ordonnance reconnaît aux femmes le droit de vote et d'éligibilité ; les femmes votent pour la première fois lors des élections municipales d'avril 1945. La Constitution de 1958 fonde la Cinquième République. En 1962, une réforme instaure l'élection du président de la République au suffrage universel direct.

Ces repères permettent de distinguer plusieurs dimensions de la démocratie : l'existence de droits, la possibilité de participer à la vie politique et l'organisation d'institutions. Ils invitent aussi à ne pas confondre l'adoption d'un droit avec sa première mise en pratique, comme le montre la distinction entre 1944 et 1945.

Repères synthétiques :

Date	Repère
1789	Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
1848	Suffrage universel masculin sous la Deuxième République ; abolition de l'esclavage dans les colonies françaises
1881–1882	Liberté de la presse et lois scolaires
1905	Séparation des Églises et de l'État
1944–1945	Droit de vote des femmes reconnu en 1944 ; premier vote aux élections municipales en 1945
1958	Constitution de la Cinquième République
1962	Élection du président de la République au suffrage universel direct instaurée

Document D2 — Se déplacer dans la ville fictive de Val-Rivière

Données fictives créées pour l'exercice. Val-Rivière est une ville moyenne imaginaire. Le centre de formation se trouve à 4 km du quartier des Tilleuls. Le quartier comprend des logements, un arrêt de bus, une école et une petite zone commerciale. Le centre-ville regroupe la mairie, une gare, un marché et plusieurs services. Les trajets ci-dessous sont des durées pédagogiques données pour comparer des possibilités de déplacement ; ils ne décrivent pas une ville réelle.

Pour le trajet des Tilleuls au centre de formation, l'itinéraire en bus comprend 8 minutes de marche jusqu'à l'arrêt, 18 minutes dans le bus et 6 minutes de marche entre l'arrêt d'arrivée et le centre. On suppose, pour les calculs de cet exercice, que le trajet de retour dure autant que l'aller. Une personne se rend au centre de formation quatre jours par semaine.

Possibilité étudiée	Durée pour un trajet simple	Information complémentaire
Bus et marche	8 min + 18 min + 6 min	Les trois durées s'additionnent pour un aller
Vélo	22 min	Durée estimée pour un aller dans le cas fictif
Marche complète	55 min	Durée estimée pour un aller dans le cas fictif

FormaV - document d'entraînement non officiel

Les transports rendent possible l'accès aux lieux d'étude, de travail et de services, mais les solutions ne sont pas identiques pour tout le monde. Le bus peut être utile à une personne qui ne peut pas ou ne souhaite pas se déplacer à vélo ; son trajet comprend toutefois des segments à pied et dépend des horaires proposés. Le vélo peut réduire la durée du déplacement dans cet exemple, à condition que la personne puisse l'utiliser et qu'un itinéraire lui convienne. La marche permet de se déplacer sans véhicule, mais le temps indiqué est nettement plus long.

Pour décrire un réseau de proximité, on peut identifier les lieux desservis, les modes de transport et les correspondances ou segments d'un trajet. Une description géographique ne se limite pas à nommer les moyens de transport : elle explique aussi comment ils relient des espaces et quels besoins ils contribuent à satisfaire. Les temps fournis ici permettent une comparaison limitée aux trajets du cas ; ils ne suffisent pas à conclure sur le coût, le confort, la sécurité ou l'accessibilité pour chaque habitant.

Document D3 — Un atelier citoyen sur les déplacements à Val-Rivière

Cas fictif d'enseignement moral et civique. La mairie imaginaire de Val-Rivière organise un atelier citoyen au sujet des déplacements entre le quartier des Tilleuls et le centre-ville. Le projet discuté consiste à tester un itinéraire cyclable continu entre le quartier, le marché et la gare. Il ne s'agit pas d'un aménagement déjà décidé ni d'une description d'une procédure réelle.

Trois groupes sont invités : des habitants du quartier, des commerçants du centre-ville et des représentants d'associations locales. La réunion est animée par une élue municipale et une agente des services techniques. Dans le cas, les services techniques présentent les données de durée du D2 et expliquent les limites de ces données : elles ne mesurent ni le nombre de personnes qui utilisent chaque mode, ni leurs besoins individuels. Les participants peuvent ensuite exposer leurs arguments et proposer des améliorations.

Pour cet exercice, l'atelier suit des règles internes annoncées à l'avance : chaque personne dispose d'un temps de parole comparable ; les participants écoutent sans interrompre ; ils distinguent un fait fourni dans le dossier d'une opinion ou d'une prévision ; la synthèse finale mentionne les arguments favorables, les réserves et les informations encore manquantes. L'atelier formule un avis. Dans ce cas pédagogique, la décision finale appartient ensuite aux élus municipaux : la réunion ne décide donc pas elle-même de réaliser ou non le projet.

Les arguments envisageables doivent être reliés à des éléments précis. Par exemple, certains participants peuvent soutenir qu'un itinéraire cyclable continu faciliterait des déplacements courts. D'autres peuvent demander comment préserver l'accès aux commerces, prendre en compte les personnes qui ne peuvent pas se déplacer à vélo ou évaluer les effets du projet sur la circulation. Ces positions sont des exemples de points de vue possibles, pas des faits établis sur une population réelle. Une discussion civique permet d'examiner ces intérêts différents, de demander des informations complémentaires et de construire une proposition argumentée sans présenter une opinion comme une donnée vérifiée.

Dans une prise de parole, il est utile d'annoncer son point de vue, de donner au moins un argument appuyé sur le dossier, de reconnaître une limite ou une objection, puis de formuler une proposition ou une question à approfondir. Participer à un échange ne signifie pas que tous les participants seront d'accord : cela suppose de rendre les désaccords compréhensibles et de respecter les règles de discussion.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Travail demandé

Barème pédagogique proposé : 40 points. Ce barème et la durée conseillée ne sont pas un barème ou une durée officiels.

Étude 1 — Étude 1 — Repères historiques et affirmation démocratique

E1-Q1 · 2 point(s)

À partir de D1, remettez dans l’ordre chronologique les repères de 1789, 1848, 1905, 1944–1945, 1958 et 1962. Présentez-les sous forme de liste datée.

Ressources : D1

E1-Q2 · 3 point(s)

Choisissez deux repères de D1 et expliquez, pour chacun, quel droit, quelle liberté ou quelle institution il concerne.

Ressources : D1

E1-Q3 · 2 point(s)

Expliquez pourquoi D1 distingue l’année 1944 de l’année 1945 à propos du droit de vote des femmes.

Ressources : D1

E1-Q4 · 3 point(s)

En vous appuyant sur D1, expliquez en quoi l’affirmation démocratique en France est une évolution faite de ruptures et de changements, et non une progression régulière.

Ressources : D1

E1-Q5 · 3 point(s)

Préparez une prise de parole de deux minutes présentant deux étapes de l’affirmation démocratique mentionnées dans D1. Situez-les dans le temps et expliquez ce qu’elles changent. Appuyez-vous sur au moins deux dates précises.

Ressources : D1

Étude 2 — Étude 2 — Mobilités quotidiennes et réseau de proximité

E2-Q1 · 2 point(s)

Décrivez, dans l’ordre, les segments du trajet en bus des Tilleuls au centre de formation. Indiquez la durée de chaque segment et le mode utilisé.

Ressources : D2

FormaV - document d'entraînement non officiel

E2-Q2 · 3 point(s)

Calculez la durée totale d’un aller en bus et marche, puis la durée d’un aller-retour dans les conditions indiquées par D2. Montrez les additions et indiquez l’unité.

Ressources : D2

E2-Q3 · 2 point(s)

Calculez la durée hebdomadaire des allers-retours en bus et marche pour quatre jours de déplacement. Utilisez l’hypothèse de durée identique pour l’aller et le retour.

Ressources : D2

E2-Q4 · 3 point(s)

Calculez le temps hebdomadaire passé à vélo pour quatre allers-retours. Comparez ce résultat au temps hebdomadaire en bus et marche, puis indiquez l’écart en minutes.

Ressources : D2

E2-Q5 · 3 point(s)

À partir de D2, exposez à l’oral une comparaison entre les possibilités de déplacement en bus et à vélo. Présentez un avantage et une limite pour chacune, sans déduire des données des informations sur le coût ou la sécurité.

Ressources : D2

Étude 3 — Étude 3 — Participer à une discussion citoyenne locale

E3-Q1 · 2 point(s)

Relevez dans D3 les trois catégories de participants invités à l’atelier. Indiquez ensuite, séparément, les deux personnes chargées de l’animer.

Ressources : D3

E3-Q2 · 2 point(s)

Distinguez le rôle de l’atelier citoyen de celui des élus municipaux dans la décision décrite par D3.

Ressources : D3

E3-Q3 · 3 point(s)

Relevez deux règles internes de discussion données dans D3 et expliquez comment chacune peut aider les participants à échanger.

Ressources : D3

E3-Q4 · 3 point(s)

Formulez un argument favorable et une réserve concernant l’itinéraire cyclable continu. Pour chacun, indiquez s’il s’agit d’une information fournie par le dossier, d’une opinion ou d’une question qui nécessiterait des données supplémentaires.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ressources : D2, D3

E3-Q5 · 4 point(s)

Préparez une intervention orale d’environ deux minutes pour l’atelier fictif. Annoncez votre point de vue sur le projet, appuyez-le sur un élément du dossier, prenez en compte une objection possible et terminez par une proposition ou une question à approfondir. Vous pouvez choisir votre position sans prétendre décrire une opinion réelle d’habitant.

Ressources : D2, D3

Sources du cadre de compétences

Les sources définissent les compétences visées ; elles ne publient pas ce sujet blanc. Les données techniques du cas sont fournies dans les documents précédents.

- Programme officiel CAP — Histoire-géographie

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP C4A, classés par épreuve et par année :
capc4a.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP C4A reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capc4a.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.